

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marilou-bertrand-cssmv-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/146f31db5434975a52b6de78)

<https://www.cadre21.org/membres/146f31db5434975a52b6de78>

Date d'obtention : 2024-11-22 15:48:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse est fait pour que les interventions soient rigoureuses et qu'il n' ai le moins de répercussions négatives sur les jeunes victimes. De plus, cette trousse permet à tout les intervenants scolaires dans la situation de suivre le même protocole, ce qui permet d'être constant et efficace. Cette trousse permet aussi de protégé les intervenants, de rassurer les parents et d'être outiller pour prendre en charge les situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si je dois intervenir auprès de situations comme celle-ci, je vais me sentir en contrôle et je serai dans la capacité de trouver toutes les informations nécessaire pour régler les cas de sexto. Je sais qu'avec la trousse, je vais aborder l'amorce, la nature du gestes, les intentions et l'étendu de la situation. Cette outil va me permettre de "leader" mon intervention en confiance et de ne pas oublier d'éléments important.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Parce que je travail dans une grande école, je dois faire particulièrement attention aux intentions des jeunes. Je dois être certaine de bien cerner quelles sont leurs réelle intentions, car je ne les connais pas nécessairement. Je dois aussi m'assurer de ne jamais voir les images ou vidéos.